



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie Pays de la Loire

Affaire suivie par :
Jocelyn MARTINEAU
02 40 14 23 68

jocelyn.martineau@culture.gouv.fr

Références : PA07218123Z0002-4



**Direction régionale
des affaires culturelles**



LE MANS Métropole

16 Avenue François Mitterrand
CS 40010
72039 LE MANS CEDEX 9

À l'attention de ,

NANTES, le **03 AOUT 2023**

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : LE MANS (SARTHE), 2023 - avenue Léon Bollée - domaine public
PA07218123Z0002
Livre V du Code du patrimoine



Madame, Monsieur,

Le Mans Métropole-Direction du Développement m'a transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 3 juillet 2023.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.


Pour le directeur régional des affaires culturelles
et par délégation
Adjointe à la Conservatrice
Régionale de l'Archéologie

Méline MAVERAUD-TARDIVEAU